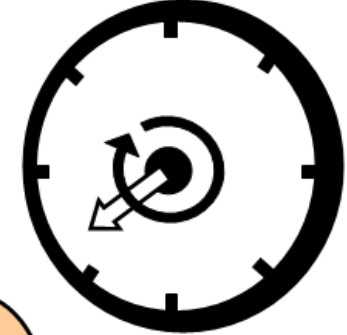


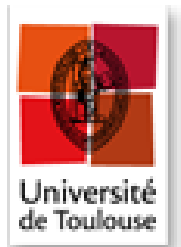
# Le collectif des non-titulaires de la recherche toulousaine vous présente :

**COMMENT VOULEZ-VOUS FAIRE UN TRAVAIL DE QUALITE,  
SI ON NE VOUS EN LAISSE MEME PAS LE TEMPS DE LE FAIRE ?**

3 ans = EXIT



Scénario : Mr SAUVADET  
Réalisation : Mme FIORASO  
Starring : nous tous  
Production :



Si vous souhaitez être informé ou participer plus activement, écrivez à :  
[precaires.esr.toulouse@gmail.com](mailto:precaires.esr.toulouse@gmail.com)

# La précarité dans les établissements

Chiffres issus des bilans sociaux 2011



Personnes employées (temps plein)	33 177	10 320,8	4 914,3
Contractuels (temps plein)	8 212,2	2 034,8	2 402,8
% CDD / permanents	25 %	20 %	49 %

**~ 55 000 personnes en CDD  
dans la recherche et l'enseignement supérieur**

## 12 MARS 2012 : vote de la loi dite « SAUVADET »

**objectif annoncé : *résorber la précarité dans la FONCTION PUBLIQUE***  
**pour cela :**

-> Titularisation sur concours

*(4 ans temps plein / 6 ans dont minimum 2 ans avant le 31 mars 2011)*

-> CDIsation *(6 ans / 8 ans précédent la publication de la loi)*

## 12 MARS 2012 : vote de la loi dite « SAUVADET »

**objectif annoncé : *résorber la précarité dans la FONCTION PUBLIQUE***  
**pour cela :**

-> Titularisation sur concours

*(4 ans temps plein / 6 ans dont minimum 2 ans avant le 31 mars 2011)*

-> CDIsation *(6 ans / 8 ans précédent la publication de la loi)*

### **POINT POSITIF :**

-> permet l'accès à un emploi pérenne de personnes nécessaires est qualifiées  
(catégorie C, B, A)

*(Sur l'INSA une 50 de personnes sont actuellement concernées,  
sur l'UPS 116 personnes sont actuellement recensées)*

### **POINTS NEGATIFS:**

-> Exclusion de la catégorie A+ (IR, Post-doc)

-> Restriction majeure pour l'éligibilité

*(ex: 10 concours INRA pour 2013, pour 2000 CDD)*

-> Préconisations internes des établissements de recherches (non-renouvellements de contrat) (INRA – INSERM – CNRS) (Flou multi-employeurs)

-> prise en compte ponctuelle d'un phénomène structurel (Le financement de la recherche sur projet, conduira encore à l'embauche de personnels précaires)

Juillet 2012 :

Formation d'un collectif de précaires (CNRS) à Montpellier

Septembre 2012 :

Formation à l'INRA d'un collectif de non-titulaires de la recherche toulousaine

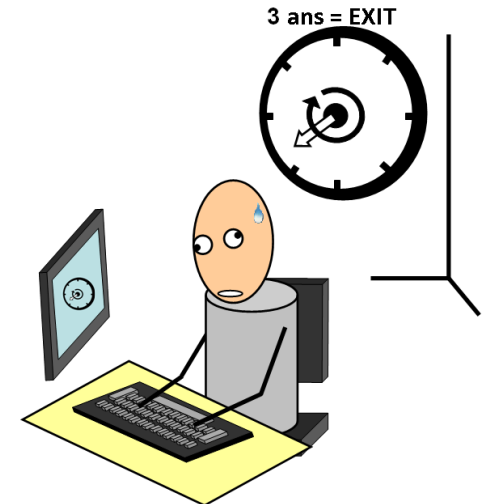
*(Soutient intersyndicale CGT, FSU, Sud-Solidaire)*

Diffusion de la création du collectif à d'autres établissements de recherches

**(CNRS – INSERM – UPS)**

Structuration du collectif à l'échelle locale et nationale

**(Marseille, Nice, Avignon, Rennes, Versailles, Bordeaux,**



**Juillet 2012 :**

**Formation d'un collectif de précaires (CNRS) à Montpellier**

**Septembre 2012 :**

**Formation à l'INRA d'un collectif de non-titulaires de la recherche toulousaine**

*(Soutient intersyndicale CGT, FSU, Sud-Solidaire)*

**Diffusion de la création du collectif à d'autres établissements de recherches**

**(CNRS – INSERM – UPS)**

**Structuration du collectif à l'échelle locale et nationale**

**Interpellation des autorités :**

**Lettres à des directeurs d'unité et à des directeurs de laboratoires (trois réponses aujourd'hui signées)**

**Lettres à des députés (trois réponses aujourd'hui)**

**Intervention lors de conseils techniques d'établissement (INRA, UPS)**

**Participation de 4 collectifs aux assises de la recherche**

**Organisation d'une Manifestation le jour des assises de la recherche (150 personnes à TOULOUSE, 400 personnes à Montpellier, 100 personnes à BORDEAUX).**

**Participation à la journée du 31 janvier dernier (Manifestation de la fonction publique pour l'emploi)**



## Point POSITIF des actions menées

-> participation des collectifs aux assises de la recherche

-> temps de paroles obtenus et médiatisation du problème

-> actuellement, annulation des préconisations relatives à la comptabilisation du doctorat dans le nombre d'année réalisée pour un employeur (INRA) (très court terme)



## Le rapport de Vincent BERGER :

- **Augmenter le soutien de base des laboratoires**
- **Consolider les ressources humaines des opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et revaloriser les carrières (C et B)**
- **Résorber la précarité de l'emploi dans l'enseignement supérieur et la Recherche**



**109. Elaborer un plan pluriannuel de recrutements supplémentaires de chercheurs et d'enseignants chercheurs permanents qui contribue à la résorption de la précarité des jeunes chercheurs, tout en respectant les modalités de recrutement régulières des chercheurs et enseignants chercheurs.**



## Le rapport LE DEAUT par la suite

« Des mines de fer ... aux mines de matière grise »

### 2) L'application de la loi Sauvadet

Le problème essentiel est qu'elle crée des modalités particulières de recrutement sans prévoir les budgets supplémentaires nécessaires

Une deuxième difficulté provient de ce que les emplois financés à titre privé, par exemple par le biais d'une fondation, ne sont pas éligibles à la stabilisation de leur situation

Une troisième difficulté concerne le développement de pratiques de non renouvellement de CDD à titre préventif pour priver les personnels précaires de la titularisation ou de l'accès à un CDI.

### 3) Quelques pistes de solutions

*Pour résorber le nombre de précaires<sup>24</sup>, je propose qu'un plan de titularisation correspondant à la totalité des besoins soit conduit grâce à 9800 recrutements supplémentaires sur quatre ans.*

*Pour éviter des non renouvellements de CDD injustifiés qui feraient perdre aux personnels précaires leurs droits de manière irréversible je propose que :*

- ◆ que la loi Sauvadet soit modifiée pour prendre en compte les emplois dans les laboratoires publics financés par une structure privée ou sur libéralités ;
- ◆ que les médiateurs académiques se mobilisent pour éviter des refus de renouvellement de contrats sans base juridique suffisante. Une réunion doit réunir les organismes et la CPU ;
- ◆ que la loi Sauvadet soit complétée pour lever l'incertitude juridique relative aux personnels précaires ayant eu des employeurs multiples.

## Le projet de loi actuel :

- (1) RIEN sur la précarité actuellement
- (2) Flou dans l'application de la loi SAUVADET

### Le 26 fev 2013 Lettre de trois ministres

Le ministre de l'économie et des finances,

La ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget

Objet : Transformation des contrats de travail à durée déterminée en contrats de travail à durée indéterminée des agents contractuels de l'Etat et de ses établissements publics.

**De telles mesures, sans budget**

**→ multiplication des non-renouvellements de contrat**

**Pourtant :**

**Dans le rapport LE DEAUT remis début janvier à la Ministre de l'ESR il y avait au sujet de la précarité:**

**Il convient de rechercher rapidement des solutions à cette bombe à retardement**